

Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-009
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-009: Compte de gestion Commune 2023

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2023
N° 2024-010
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le vingt sept février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-010 : Compte administratif Commune 2024

Sous la présidence de M MONIER Philippe adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi:

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	2 558 829,77	4 265 051,84	-208 267,60	A1	1 407 954,47
Investissement	922 278,02	2 018 443,26	-950 207,92	A2	143 957,32
Dont 1068		1 018 135,19			
Fonctionnement	1 636 551,75	2 248 608,58	651 940,32	A3	1 263 997,15

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	667 199,99	III + IV	0,00	B1	-667 199,99
Investissement	I	667 199,99	III	0,00	B2	-667 199,99
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
		(6)
TOTAL	A1 + B1	740 754,48
Investissement	A2 + B2	-523 242,67
Fonctionnement	A3 + B3	1 263 997,15

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-011
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGALT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-011: Affectation du résultat Budget Principal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -950 207,92 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 651 940,32 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution - 001 de la section d'investissement de : 1 094 165,24 €

Un solde d'exécution - 002 de la section de fonctionnement de : 612 056,83 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 667 199,99 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 523 242,67 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 523 242,67 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 740 754.48 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2024 N° 2024-012 7.1 décision budgétaire
--	---

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-012 : Taux de contributions 2024

Mme le Maire rappelle la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024 (taux de variation entre 2022/2023/2024 = 0%), et décide :

Taxe d'habitation : 7,75%

Taxe foncière bâti : 18,25% (partie communale) + 15,90% (partie départementale) = 34,15%

Taxe foncière non bâti : 44,59%

Mme le Maire demande au conseil de valider les taux

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-013
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-013: Budget principal Commune 2024

Vu la présentation pré budgétaire du 29 janvier 2024, Vu l'avis de la commission finances, Mme le Maire propose le BP 2024 résumé ainsi par sections :

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	2 558 629,77	4 265 051,84	505 672,45	A1 2 211 894,53
Investissement	922 278,02	2 016 443,26	(3) -950 207,92	A2 143 957,32
Fonctionnement	1 636 551,75	2 248 608,58	(4) 1 455 880,36	A3 2 067 937,21

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	0,00	B1 -667 199,99
Investissement	I	III	0,00	B2 -667 199,99
Fonctionnement	II	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 544 694,54
Investissement	A2 + B2	-523 242,67
Fonctionnement	A3 + B3	2 067 937,21

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-014
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-014: Compte de gestion Maison de Santé 2023

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
 Arrondissement : GRENOBLE
 Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 ANNEE 2024
 N° 2024-015
 7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-015 : Compte administratif Maison de Santé 2023

Sous la présidence de M MONIER Philippe adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, Le conseil Municipal examine le compte administratif de la maison de santé 2023 qui s'établit ainsi:

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 146 509,79	1 066 139,62	610 870,01	A1 530 499,84
Investissement	1 134 731,12	1 015 126,66	577 960,53	A2 458 356,07
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	11 778,67	51 012,96	32 909,48	A3 72 143,77

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I - II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	530 499,84
Investissement	A2 + B2	458 356,07
Fonctionnement	A3 + B3	72 143,77

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget de la maison de santé 2023.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-016
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-016 : Affectation du résultat Budget annexe 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	577 960,53
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	32 909,48

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	119 604,46
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	39 234,29

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	72 143,77
---	-----------

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-017
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DEVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-017: Budget annexe Maison de santé 2024

Vu le DOB du 29 janvier 2024, Vu l'avis de la commission finances, Mme le Maire propose le BP 2024 résumé ainsi par sections :

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 145 386,46	1 066 139,62	643 779,49	A1 564 532,65
Investissement	1 134 731,12	1 015 126,66 (3)	577 960,53	A2 458 356,07
Fonctionnement	10 655,34	51 012,96 (4)	65 818,96	A3 106 176,58

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00 B1
Investissement	I	0,00	III	0,00 B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	564 532,65
Investissement	A2 + B2	458 356,07
Fonctionnement	A3 + B3	106 176,58

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-018
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-018: Tableau des subventions versées par la commune

Vu le rapport de la commission associations

Vu l'accord de la commission finances

	2024: Proposition de la commission
ASSOCIATIONS et CCAS	
ASSOCIATIONS VEUROISES	
DON DU SANG	350
FNACA	200
AU PIED DE MA TOUR	600
SOU DES ECOLES	1800
SOCIETE MUSICALE	8210
TENNIS CLUB	900
KASSUMAY	250
ACCA (CHASSE)	950
CLUB D'ESCALADE	2000
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1000
LE PONEY INSTITUTEUR	300
HOCKEY SUR GAZON	1000
AU GRES DES ARTS	800
RACONT'THE	300

DDEN (école)	150
CORPS ET GRAPHIE	48
FOOTBALL	380
BASKET	320
Autres demandes reçues	
LOCOMOTIVE	
SOUS-TOTAL	19558

Les petits malins	91 509
Les petits bouts	47 500
Article 657362 ac 2015 CCAS de Veurey Voroize	19 200

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-019
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt quatre le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Mair

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES :

N° 2024-018: Prime Air Bois

La mauvaise combustion du bois est la première source d'émission de particules fines sur le bassin grenoblois. La quasi totalité des habitants de l'agglomération sont exposés à un dépassement du seuil préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (données Atmo).

Les leviers d'actions pour un chauffage au bois performant et propre reposent sur le choix de l'appareil, son entretien, le choix et l'utilisation du combustible. Un système de chauffage au bois récent et performant permet de consommer moins de bois, de gagner en confort, en sécurité, en qualité de l'air intérieur, et de réduire les émissions de particules (émissions divisées par 5 en moyenne, par 30 dans le cas de certains foyers ouverts).

Grenoble-Alpes Métropole a mis en place depuis fin 2015 une « Prime Air Bois » et une campagne de communication associée avec un cofinancement de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'aide financière apportée aux particuliers, pour la communication, l'animation et l'instruction des dossiers par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain et de la charte d'engagement communale, l'objectif est un renouvellement du maximum des appareils non performants à l'échéance 2030.

L'aide accordée aux particuliers par la Métropole s'élève à 1 600 , majorée de 400 selon les ressources du ménage pour le remplacement des appareils antérieurs à 2002 par un nouvel équipement label « flamme verte 7 étoiles » installé par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Le barème établi par l'État pour son dispositif « Ma Prime Rénov' » est utilisé par les collectivités locales pour définir les plafonds de ressources des ménages.

L'aide mise en place par la Métropole est cumulable avec le dispositif « Ma Prime Rénov' » de l'État et les certificats d'économie d'énergie.

Depuis fin 2020, les ménages modestes et très modestes peuvent obtenir un financement à 100% grâce à révolution du dispositif mis en place par l'État.

Il est proposé de compléter le dispositif « Prime Air Bois » mis en place par la Métropole afin d'accélérer le renouvellement des chauffages au bois non performants et réduire les émissions de particules fines :

* Mise en place d'une aide financière communale d'un montant de 250€ pour 4 dossiers par an, cumulable avec les aides de la Métropole et de l'État à l'attention des particuliers pour le remplacement d'un appareil au bois ancien par un système au bois plus performant (selon les conditions de la Prime Air Bois) à l'exception des dossiers qui bénéficient d'un financement intégral de leur installation par cumul des aides de la Métropole et de l'État et des dossiers qui atteignent les plafonds de subventions fixés par l'Etat avec « Ma Prime Rénov' », à savoir 5 000 maximum de subventions pour un système bois granulés et 4 000 pour un système bois bûches (sous réserve que ces montants et conditions de cumul des aides ne soient pas modifiés).

Cette aide environnementale, dont l'objectif est l'amélioration de la qualité de l'air, profite à toute la population et pas uniquement aux bénéficiaires de l'aide.

Ce soutien financier sera proposé aux habitants jusqu'à fin 2026 pour 4 dossiers par an, le dispositif d'aides pouvant être révisé au cours de cette période. Le soutien financier concerne les dossiers réceptionnés complets par l'ALEC dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la Métropole à partir de la date de la délibération.

Les conditions d'éligibilité sont identiques à celles du dispositif « Prime Air Bois » de la Métropole, à savoir :

- Posséder un appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 (poêles à bûches et inserts) ou une cheminée ouverte,
- Cet appareil doit être dans la résidence principale ou dans le logement dont le demandeur est propriétaire et qu'il loue en tant que résidence principale,
- Ce logement doit être situé à Veurey Voroize
- Remplacer cet ancien appareil par un appareil "Flamme verte 7 étoiles" ou équivalent (au minimum),
- S'engager à détruire l'ancien appareil,
- Faire installer le nouvel appareil par un professionnel qualifié et signataire de la charte d'engagement du dispositif « prime air-bois ».

La Métropole a mandaté l'ALEC pour accompagner techniquement et administrativement les particuliers, animer le dispositif et instruire les dossiers de demande de subvention. Dans une logique de « guichet unique » pour le particulier, l'ALEC transmettra les dossiers éligibles des Veurois

Lorsque le dossier est validé, les particuliers disposent d'un an pour réaliser les travaux et les justifier auprès de l'ALEC afin de bénéficier des aides financières.

Mme le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver, dans le cadre du dispositif Prime Air-Bois, l'attribution d'une aide de 250 € aux particuliers pour le remplacement de leur système de chauffage au bois peu performant par un système au bois performant, en complément des aides de la Métropole et de l'État,
- d'appuyer le déploiement de la Prime Air Bois par des actions d'animation et de communication en faveur des bonnes pratiques pour le chauffage au bois,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les arrêtés attributifs de subvention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 février 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

